



**Lundi 30 avril 2007**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) : rapport d'activité 2006**

#### **La conjoncture influence favorablement le montant des cotisations AVS/AI/APG**

L'ECAS, qui réunit la Caisse cantonale de compensation et l'Office cantonal de l'assurance invalidité (OAI), a publié aujourd'hui son rapport d'activité 2006. Les cotisations AVS/AI/APG, à l'assurance-chômage et pour les allocations familiales atteignent près de 380 millions de francs pour 2006 (+5.2 % par rapport à 2005). Leurs différents taux, fixés en pourcentage des salaires, n'ont pas subi de changements. Aussi, cette hausse peut-elle être interprétée comme l'incidence de la bonne conjoncture économique dont bénéficient le canton et la Suisse en général.

Globalement, les prestations versées par l'ECAS atteignent le chiffre de 882 millions de francs, soit environ 20 millions de plus qu'en 2005. Les prestations AVS/AI (rentes et allocations pour impotents AVS et AI de même que les indemnités journalières AI) constituent la majeure partie (550.5 millions) de cette somme. Les prestations complémentaires AVS/AI représentent 128.6 millions de francs et la réduction des primes à l'assurance maladie se monte à 125.8 millions de francs. Ce dernier montant a subi une hausse importante (+ 7,2 %) en raison de l'adaptation des limites de revenu au renchérissement des salaires, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la hausse des primes moyennes déterminantes en 2006 et de la fixation d'un taux de réduction de 50 % au moins pour les enfants et les jeunes adultes en formation<sup>1</sup>. Le nombre d'assurés qui ont bénéficié de cette réduction n'a pas beaucoup changé : ils étaient 89'683 en 2005 et 88'535 en 2006.

#### **Recul des nouvelles rentes d'assurance invalidité (AI)**

La volonté de privilégier la réadaptation à l'octroi d'une rente a des effets sur le nombre de nouveaux rentiers AI, lequel est en baisse de quelques 7%. Sur 1'296 (1'353 en 2005) nouvelles rentes demandées, 730 (783) ont été octroyées. Ce recul n'a pas encore d'incidence sur le chiffre global des rentiers AI du canton. Raison principale : les femmes concernées restent rentières AI une année supplémentaire en raison du passage de l'âge de la retraite de 63 à 64 ans. Globalement, le canton compte 9'408 rentiers AI en janvier 2006. Ils étaient 9'164 en janvier 2005.

#### **Développement des contacts avec les entreprises**

Les conditions favorables actuelles régnant sur le marché du travail et une meilleure compréhension entre monde économique et spécialistes de l'AI ont permis de développer les mesures de réadaptation professionnelles et de placement (+19 %). Les nombreux contacts instaurés avec les entreprises (plus de 1600) le prouvent.

La collaboration interinstitutionnelle (CII), impliquant notamment l'OAI, le Service public de l'emploi et le Service de l'action sociale, porte également ses fruits. Ainsi, une convention de collaboration a pu être signée entre ces trois instances. Par ce biais, les personnes prises en

charge par l'un de ces services sont adressées d'office aux deux autres, ce qui permet une prise en charge globale de la personne concernée. Grâce à la collaboration interinstitutionnelle élargie aux assureurs privés, tels que les assureurs perte de gain, des contacts ont aussi été développés avec plus de 70 entreprises. Celles-ci peuvent bénéficier, de la part des spécialistes de l'OAI, de conseils spécifiques ou à caractère général sur les assurances sociales, par exemple lorsque l'un de leurs collaborateurs est absent pour cause de maladie durant une longue période.

<sup>1</sup> voir aussi [communiqué de presse](#) du 13 janvier 2006

## CONTACTS ET INFORMATIONS

**Etablissement cantonal des assurances sociales**, M. J.-Marc Kuhn, directeur, 026 305 52 00 (lundi 10h00-12h00)

**Office cantonal d'assurance invalidité**, M. P. Felder, directeur, 026 305 52 00 (lundi 10h00-12h00)

Direction de la santé et des affaires sociales, Claudia Lauper, conseillère scientifique, tél. 026 305 29 04 – 079 347 51 38

**Retrouvez les communiqués de presse sur le site internet de la Direction de la santé et des affaires sociales <http://admin.fr.ch/dsas/>**

